



Règlement de « The European Finance Cup »

Organisée par



Du 15 février 2021 à avril 2021

En partenariat avec :



Bloomberg

capital.com



Table des matières :

- 1. Organisateur**
- 2. Participation des candidats à la compétition « The European Finance Cup »**
- 3. Principes, modalités et déroulement de la compétition**
- 4. Dotations de la compétition « The European Finance Cup »**
- 5. Désignation des gagnants et cérémonie de remise des prix**
- 6. Utilisation des données personnelles**
- 7. Réclamation**
- 8. Acceptation du règlement**
- 9. Responsabilité de l'association organisatrice**
- 10. Droit de propriété**



Article 1 : Organisateur

L'association étudiante de loi 1901 Transaction EDHEC, dont le siège social est situé au 24 avenue Gustave Delory 59100 Roubaix, représentée par Clara Parmentier en qualité de Présidente de la dite association, organise en ligne et en présentiel pour les étudiants européens une compétition gratuite et sans obligation d'achat dénommée :

« The European Finance Cup »

La compétition sera divisée en deux phases :

- Phase 1 de qualification (du 15 février 2021 au 15 mars 2021)
- Phase 2 la finale (début avril 2021)

Transaction EDHEC lance du 4 au 12 février 2021 la campagne d'inscription à cette compétition, toute inscription sera à faire sur le site suivant : <http://www.europeanfinancecup.eu>

Article 2 : Participation des candidats à la compétition « The European Finance Cup »

La compétition est soumise à la réglementation de la loi française applicable aux concours (articles 1965 à 1967 du Code civil français).

Cette compétition est ouverte à tous les étudiants des universités et des écoles européennes.

Sont exclus les bénévoles de l'association organisatrice.

Toute demande de participation réalisée en fraude de ces dispositions entraîne le rejet ou l'annulation rétroactive de la participation.

Article 3 – Principes, modalités et déroulement de la compétition

3.1 Première Partie : Inscription

Les inscriptions se font en équipe de deux ou trois étudiants de la même université ou école et sont ouvertes à compter du 04/01/2021 à 18h00 jusqu'au 12/02/2020 à 23h59 qui correspond à l'heure de fin de la réception des inscriptions.

Les équipes composées d'étudiants provenant pas du même établissement scolaire seront disqualifiées.

Pour participer à la compétition, les candidats doivent remplir en totalité un dossier d'inscription disponible sur le site web suivant <http://www.europeanfinancecup.eu>. Ces dossiers seront centralisés par Transaction EDHEC. Les dossiers devront parvenir à Transaction EDHEC par le biais du site web au plus tard le 12 février 2021 (date d'envoi du dossier d'inscription avec accusé de réception par Transaction EDHEC).

Les dossiers incomplets ou remis en retard seront écartés.



3.2 Seconde Partie : La phase de qualification.

3.2.1 « Trading contest » en ligne sur la plateforme ABC Bourse

3.2.1.1 Déroulement du « Trading contest »

L'épreuve de « trading contest » prend place sur la plateforme capital.com, partenaire privé de Transaction EDHEC.

Chaque participant aura à créer un compte sur la plateforme capital.com avant le 15 février 2021 en utilisant la même adresse mail que lors des inscriptions à la compétition « The European Finance Cup » et en utilisant le lien qui sera envoyé le 1^{er} février 2021 pour les inscriptions antérieures au 1^{er} février 2021 aux participants par Transaction EDHEC et le jour de l'inscription pour les inscriptions postérieures au 1^{er} février 2021.

La création d'un compte sur capital.com est complètement gratuite et sans obligation d'achat.

Afin de pouvoir participer à l'opération, la configuration matérielle et logicielle est la suivante : navigateur Internet supportant le HTML5. Le navigateur du joueur doit aussi accepter les cookies.

Les participants auront à modifier par eux-mêmes leur capital de départ sur la plateforme capital.com à 100000€ (maximum autorisé sur la plateforme). Transaction EDHEC ne saurait être tenue responsable si ce montant au lancement du « trading contest » est inférieur à 100000€. Une vidéo explicative sera envoyée aux participants afin d'expliquer les démarches à suivre dans le but d'augmenter son capital de départ.

Les équipes disposeront d'un accès à la plateforme capital.com du 1^{er} février 2021 au 14 février 2021 inclus afin de se familiariser avec . Leurs actions durant cette période de familiarisation n'auront aucune conséquence sur leurs résultats lors de l'épreuve officielle.

Lors de l'épreuve de « trading contest », les candidats disposeront du 15 février 2021 au 15 mars 2021 pour accumuler le maximum de bénéfices sur la plateforme capital.com avec au départ pour fond virtuel 100 000€.

3.2.1.2 Classement journalier lors du « Trading contest »

Chaque jour Transaction EDHEC publiera un classement des équipes en fonction des bénéfices faits lors de l'épreuve de « trading contest ».

Il est uniquement à but informatif.

3.2.2 Résultats de la phase de qualification

Les résultats de la phase de qualification seront publiés par Transaction EDHEC un jour après la fin de l'épreuve de « Trading Contest » et seront communiqués par mail à tous les participants.



Les 20 premières équipes à l'issue de l'épreuve de « Trading Contest » accéderont à la phase finale.

Si une équipe ne peut être présente le jour de la finale, elle sera disqualifiée et ne recevra aucune récompense. Une autre équipe sera contactée afin d'accéder à la phase finale à sa place.

3.3 Troisième partie : Phase Finale

3.3.1 Déroulement de la finale

La finale se déroulera à Paris le (date non encore déterminée) dans les locaux de Bloomberg LP, partenaire privé de Transaction EDHEC à l'adresse suivante : 7 Rue Scribe, 75009 Paris si les conditions sanitaires le permettent. Dans le cas contraire la finale se déroulera à distance.

Une conférence sera donnée aux participants avant le début de l'épreuve.

L'épreuve finale consiste en un stock-pitching. Les 20 équipes devront présenter une entreprise et proposer une stratégie d'investissement(s) devant un jury composé de professionnels travaillant à CACIB et Bloomberg et d'étudiants.

De plus amples informations à propos du déroulement de l'épreuve et des consignes de l'épreuve sont disponibles dans l'onglet documentation du site web : <http://europeanfinancecup.eu/>

3.3.2 Délibération du jury

Le jury est composé de membres des entreprises partenaires et d'étudiants. Ceux-ci votent pour la présentation qu'ils ont trouvée la plus convaincante. Le résultat final est déterminé par ces votes.

Article 4 : Lots à gagner lors de la compétition « The European Finance Cup »

A l'issue des résultats de la finale, les 20 premières équipes seront récompensées par des lots physiques ou virtuels qui seront communiqués lors du déroulement de la compétition.

Les lauréats s'engagent à participer à la remise des prix qui a lieu le même jour et au même lieu que la finale.

Les lots et leurs références pourront changer au fil de l'année jusqu'au début de la compétition et ne servent à ce jour que d'exemples aux participants et ne peuvent donc être pris pour acquis à ce jour.

Article 5 : Cérémonie de remise des prix :



À l'issue de la délibération du jury les participant auront pour obligation de participer à la cérémonie de remise des prix sous contrainte de ne pas se voir attribuer la récompense liée à leurs résultats lors de la finale.

Les équipes seront appelées une à une dans l'ordre décroissant du classement afin de récupérer le lot associé à leur classement (cf. article 4).

Un cocktail de networking est organisé à la suite de cette cérémonie où tous les participants sont conviés. Lors de cet événement les participants auront la chance de rencontrer des professionnels de la finance qui soutiennent la compétition « The European Finance Cup ».

Les participants à la finale sont également conviés à un after-work dans un bar partenaire de Transaction EDHEC à la suite du cocktail de networking.

Article 6 : Utilisation des données personnelles :

Conformément à la loi RGPD française (loi Informatique et Libertés modifiée) les informations recueillies par Transaction EDHEC font l'objet d'un traitement informatique destiné à prendre en compte votre participation conformément au règlement du concours et ne peuvent être utilisées que dans le cadre de la compétition et la remise des lots. Celles-ci seront conservées le temps nécessaire pour répondre aux finalités de ce traitement et pour une durée maximale de 3 ans. Transaction EDHEC est l'unique destinataire des données et responsable du traitement de ces dernières.

Les données personnelles des participants ne pourront être utilisées à des fins publicitaires ou promotionnelles par Transaction EDHEC qu'à la condition que le ou les participants aient donné préalablement leur accord exprès et explicite à Transaction EDHEC.

Les coordonnées seront conservées pendant 3 ans, temps pendant lequel les participants pourront être contactés par Transaction EDHEC afin d'être informés de tout événement organisé par Transaction EDHEC et susceptible de les intéresser.

Les noms, prénoms et photographie du ou des gagnants ne pourront être publiés qu'à condition que les gagnant aient donné préalablement leur accord explicite à Transaction EDHEC.

Transaction EDHEC s'engage à respecter la Loi Informatique et Liberté modifiée et la réglementions sur la protection des données et notamment le respect des droits d'accès, de retrait, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition des personnes faisant l'objet d'un traitement.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Transaction EDHEC s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement ou à la portabilité de ses données ; le participant peut également choisir d'en limiter l'usage ou définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Pour exercer ses droits, le participant peut contacter Transaction EDHEC par email à contact@transac-edhec.com.



En cas de réclamation relative aux données à caractère personnel, il est possible de saisir la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) : www.cnil.fr ; 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 7 : Réclamation

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par mail à l'adresse mail : contact@transac-edhec.com

Ce mail devra contenir les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation ou réclamation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne sera pris en compte.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à la compétition « The European Finance Cup » implique l'acceptation pleine et sans réserve du présent règlement.

Le participant qui refuse le présent règlement ne pourra pas participer à la compétition.

Article 9 : Responsabilité de l'association organisatrice

9.1 Cas de force majeure

Ce présent règlement peut être obtenu gratuitement, pendant toute la durée du concours, par toute personne qui en fera une demande écrite à l'adresse mail suivante : contact@transac-edhec.com et en ligne sur le site : <http://europeanfinancecup.eu/media.html>

Transaction EDHEC se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer, prolonger, écourter ou reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités, en cas de force majeure, de circonstances indépendantes de sa volonté ou de toute autre circonstance qui l'exigerait.

En cas de modification, ce présent règlement serait alors actualisé et mis à jour en conséquence autant que de besoin et la dernière version sera mise en ligne dans les meilleurs délais.

La responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être engagée. En conséquence, aucune réparation du fait des modifications ou annulations ne pourra être demandée.

9.2 Fraude

L'association organisatrice pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes ou tout emploi de moyen artificieux (et/ou leur tentative) sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au concours.



Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs (et à ceux ayant tenté une fraude) ainsi qu'aux personnes ayant utilisé un moyen artificieux (et à celles ayant tenté l'emploi d'un moyen artificieux).

La responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être engagée si par suite de fraudes (et/ou de leurs tentatives), d'emploi de moyens artificieux (et/ou de leurs tentatives), le déroulement du concours ou la désignation des gagnants devait être annulé, reporté ou modifié. Transaction EDHEC décline toute responsabilité en cas d'incident résultant des modalités de participation au concours.

Article 10 : Droit de propriété

Toute reproduction du présent règlement est strictement interdite. Les marques et logos figurant sur le présent règlement sont déposés par Transaction EDHEC, CACIB, capital.com, Bloomberg ou Alumneye.



**24 avenue Gustave Delory
59100 Roubaix**